



Expulsé et sans ressources.

Par **the gunbuster**, le **15/06/2010** à **20:03**

Bonjour,

Un père à t'il le droit d'expulser de chez lui son fils majeur qui n'a aucune ressources et aucun revenu pour survivre dans la rue?

Merci de répondre à cette question, car cette situation est extrêmement critique!

Par **jeetendra**, le **15/06/2010** à **20:18**

Bonsoir, oui un des parents peut demander à son enfant majeur de ne plus résider chez lui, par contre dépourvu de ressources l'enfant majeur peut demander une [fluo] pension alimentaire [/fluo] (obligation alimentaire), voir une assistante sociale pour la mise en place d'un [fluo] contrat jeune majeur :[/fluo]

"le contrat jeune majeur est un contrat permettant à un jeune de poursuivre parfois démarrer un suivi éducatif et/ou un soutien financier entre sa majorité (21 ans max). C'est un suivi administratif, il est signé entre le jeune et l'ASE pour une durée fixée au départ, maintenue sous réserve de respect du contrat, et renouvelé si besoin est."

Courage à vous, cordialement.